



MAIRIE DE PESSINES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 12 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Lundi 12 Février à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe DELHOUME, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 14 ; Présents : 13 ; Votants : 13 ; Quorum : 8,

Date de convocation : 05 Février 2024

Présents : Mrs DELHOUME Philippe - BON Pierre - DUMAND François - GARDAIS Olivier – GOUINEAUD Frédéric – LESSEUR Thierry – MIMOL Jean-Claude et Mmes AUTANT Sophie – de KERROS Isabelle - ERABLE Isabelle - MESLAND Christine - LUCAS Annick – RÉMY Véronique

Excusé : Monsieur ROUX Stéphane

Secrétaire de séance : Madame LUCAS Annick

QUORUM : M. le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCÈS-VERBAL : Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès verbal du 15 Janvier 2024.

En préambule, M. le Maire rappelle **L'ORDRE DU JOUR** :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Délibération Relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion2. Choix menu repas des Aînés3. Vote du prix des terrains du champ fleuri4. Informations et Questions diverses |
|--|

1- Délibération Relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion

Monsieur le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 452-40 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DÉCIDE :

Article unique : La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ Agents affiliés à la CNRACL :

Décès, Accident du travail - Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité - Paternité et accueil de l'enfant – Adoption,

■ Agents affiliés à l'IRCANTEC :

Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité – Paternité et accueil de l'enfant – Adoption,

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} Janvier 2025.

Régime du contrat : Capitalisation.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire au CDG 17.

2- Choix menu repas des Aînés

Monsieur le Maire expose le menu pour que le Conseil Municipal choisissent.

Le menu retenu :

- Entrée :

Éclair en déclinaison de saumon fumé, tartare, rillettes.

- Plat :

Pièce de bœuf en croûte, sauce truffée mille-feuille de pommes de terre à l'ail noir, verdurette.

- Dessert :

Duo de chocolat blanc et noir, Crème anglaise.

3- Vote du prix des terrains du champ fleuri

Madame Isabelle ERABLE ne prend pas part au vote ni au débat.

Monsieur le Maire rappelle la décision de créer le lotissement « Champ Fleuri » composé de 12 lots et pour lequel un permis d'aménager a été délivré le 28 Mars 2022. Les travaux de viabilisation vont pouvoir débuter rapidement et il est désormais possible de mettre les lots à la vente.

Il est proposé de fixer le prix de vente des parcelles, au vu du coût des travaux, du prix d'achat du terrain et du calcul de la TVA à la marge donné par le Trésorier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, DÉCIDE de FIXER le prix de vente à 92,00 € (quatre vingt-douze euros) le mètre carré et AUTORISE M. le Maire ou son représentant à vendre les terrains et à signer tous les documents nécessaires (promesses de vente, actes notariés, ...) à l'effet de commercialiser les lots.

4- Informations et Questions diverses

Monsieur le maire, informe le conseil des différents événements à venir afin de prévoir une participation :

a) Le 5 mars 2024 de 14h30 à 17h30, Madame Isabelle PARISI, responsable du Conseil Communautaire pour L'habitat dégradé, propose de présenter des outils pour les communes. Monsieur Thierry LESSEUR participera.

b) Le 28 mars 2024 à 19h45 au lycée Georges DECLAUDE, EAU17 propose une soirée conférence à l'occasion de la journée mondiale de l'eau. Madame Isabelle ERABLE se porte volontaire.

c) Le 5 avril 2024 à 18h30 à la salle des fêtes de Saint LÉGER, Madame Sylvie MARSILLY organise la 3ème édition de la soirée des bénévoles. Madame Christine MESLAND sera présente.

d) Le 25 juin 2024 de 14h30 à 15h30 à la salle Geoffroy MARTEL, EPTB propose une pièce de théâtre ayant pour sujet la sensibilisation, des enfants du CP au CM2, aux risques (bon comportements en cas de tempêtes, inondations, séismes et risques industriels).

« Oui mais si ça arrivait » sera jouée par la Compagnie Essentiel Éphémère Charente.

e) Ateliers CCI du mois de Mars pour les élus et salariés des collectivités en charge de l'économie et du commerce. La durée de la formation : ateliers de 3h30 (14h à 17h30). Le document est à disposition des élus à la mairie de PESSINES.

Atelier 1- Règlement du marché et l'occupation du domaine public

- Jeudi 21 Mars 2024 à la Rochelle
- Jeudi 03 Octobre 2024 à Rochefort

Atelier 2- Outils de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs

- Jeudi 28 Mars 2024 à la Rochelle
- Mardi 15 Octobre 2024 à Saintes

Atelier 3-Licences de débit de boissons, restauration et Permis d'exploitation

- Jeudi 07 Mars 2024 à Royan
- Jeudi 28 Mars 2024 à Saintes
- Jeudi 26 Septembre 2024 à la Rochelle

Atelier 4- Nuisances sonores et olfactives

- Jeudi 16 Mai 2024 à la Rochelle
- Jeudi 24 Octobre 2024 à Royan

Atelier 5- L'hygiène sur le marché

- Lundi 04 Mars 2024 à Royan
- Mardi 26 Mars 2024 à Saintes
- Mardi 24 Septembre 2024 à La Rochelle

Atelier 6 – Les déchets et biodéchets sur les marchés et les métiers de bouche

- Jeudi 28 Mars 2024 à Royan
- Jeudi 07 Novembre 2024 à Saintes

f) Une carte de remerciements adressée à la commune par Madame Caroline ZINGONE, pour sa participation lors des obsèques de Monsieur Christian LITOUX.

g) Le 6 février 2024, lors de la réunion publique de concertation des riverains concernés au sujet du plan de circulation de la rue de la Guindonnerie et du chemin de la Santonine, il a été décidé de faire un essai du projet présenté sur six mois à partir de la mise en place des nouveaux panneaux de signalisation.

Monsieur Olivier GARDAIS propose qu'un point soit fait sur la nécessité de mettre en place un plan de circulation global de la commune dans le prochain journal trimestriel.

Monsieur le maire a ensuite demandé aux différents conseillers ayant participé à une commission de bien vouloir en présenter les points principaux :

h) Madame Véronique RÉMY, commission petite enfance du jeudi 1^{er} février 2024.

Le budget a été à l'ordre du jour. Par ailleurs, chaque structure a pu bénéficier d'une salle afin de se présenter : La crèche 123 soleil, la Passerelle ainsi que la crèche de DOMPIERRE (crèche nature, expérience novatrice affichant déjà de très bon résultats en terme du développement de l'autonomie de l'enfant).

i) Messieurs Philippe DELHOUME et Thierry LESSEUR, commission Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du mardi 30 janvier 2024 à BUSSAC.

Monsieur Thierry LESSEUR explique l'ampleur de la tâche, l'objectif étant de densifier les bourgs afin de limiter l'étalement de l'habitat pour préserver les terrains agricoles tout en respectant les quotas à la fois en matière de logements sociaux et de nouveaux logements.

Le PADD devrait être validé en fin d'année, quant au PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal : il détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols) la date de validation est le 22 février 2028.

j) Monsieur Jean-Claude MIMOL, commission Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) du jeudi 1^{er} février 2024 à ROCHEFORT.

Traitement de sujets récurrents, lutte contre les espèces invasives, les ragondins.

En 2023, 51% des pluies se sont réparties sur seulement 6 semaines.

La problématique de la gestion de l'eau est, malgré l'hiver pluvieux, toujours au cœur des débats.

k) Madame Christine MESLAND commission CERD (Conseil d'exploitation de la régie des déchets) du 6 février 2024.

La problématique du coût de la gestion des déchets devrait en 2025 faire augmenter la redevance d'environ 6 euros par foyer et par an.

Elle déplore le peu d'éléments d'analyse fournis malgré ses nombreuses demandes.

Un nouvel interlocuteur pour les communes vient d'être nommé, M Jonathan ROY.

Une campagne de recrutement est lancée, le personnel sera à la fois chauffeurs et ripeurs.

Il y a de plus en plus de dépôts sauvages dans les Communes. L'idée a été soumise d'embaucher un agent en commun sur plusieurs Communes afin qu'il mette des amendes.

La Mairie de SAINTES prévoit maintenant la verbalisation de 1000 euros.

Quelle solution ? Caméras mobiles ? Carnet à souches (verbalisation).

l) Madame Christine MESLAND demande plus de vigilance par rapport à l'état des lieux de sortie aux conseillers d'astreinte pour la location du foyer. L'aspirateur est HS et après la dernière location ce dernier était vraiment sale, les murs et le sol étaient collants.

m) Monsieur Thierry LESSEUR suggère la fermeture des toilettes publiques du grand parking car elles sont régulièrement dans un état déplorable. Monsieur le Maire souhaite les laisser ouvertes car de nombreux randonneurs se garent sur le parking.

n) Des membres du Conseil Municipal informent que plusieurs chiens errants sont dans la commune. Monsieur le Maire propose si possible de les attraper et de les emmener dans notre chenil afin que la SPA puisse venir les chercher.

Fin de séance à 21h10.

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Annick LUCAS



Philippe DELHOUME